

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandre.poulin

<https://www.cadre21.org/membres/68a1b1afec973f1ca029e5d3>

Date d'obtention : 2022-02-28 20:31:28

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En tout temps, essayer de déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Utiliser l'aide mémoire

- 1- Parler à l'auteur du signalement
- 2- Évaluer l'incident + utiliser la grille d'évaluation
- 3- Vérifier l'info (d'autres personnes ? )
- 4- Déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Oui: Contacter le service de police.

Non: suivre les étapes pour un cas d'acte impulsif.

En tout temps, respecter la confidentialité.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'aide mémoire et la grille d'évaluation sont primordiales pour être efficace et bien réaliser le protocole.

En tout temps, respecter la confidentialité.

Rassurer la victime.

Éviter de consulter les photos/vidéos

rencontrer tous les témoins.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

J'imagine, dans un contexte réel où plusieurs personnes sont impliqués, la complexité de faire toutes les rencontres rapidement, de bien remplir la grille d'évaluation et de garder la confidentialité. Ex.: rencontrer 3-4 élèves, peut-être plus, éviter qu'ils se croisent, éviter que les images/vidéos continuent de se propager. Pour le reste, je me sens rassurer et je pense pouvoir bien intervenir en utilisant l'aide mémoire et la grille d'évaluation. De plus il y a la distinction entre un acte malveillant et un acte impulsif qui peut être difficile à juger.